

**En 2008, près de 10 milliards d'euros ont été consacrés à l'activité de formation continue, et 2,6 milliards aux formations extrascolaires, soit au total 9,7 % de la dépense intérieure d'éducation. Tandis que la formation continue bénéficie toujours majoritairement aux salariés les plus qualifiés, la validation des acquis de l'expérience permet d'obtenir tout ou partie de diplômes allant du CAP au master.**

Les dépenses consacrées à la formation continue s'élèvent en 2008 à 9,9 milliards d'euros (selon le compte de l'éducation, qui présente une différence d'approche avec le compte de la formation professionnelle – voir méthodologie). De 1980 à 2008, cette dépense a augmenté de 33,8 % en euros constants (*tableau 01*).

Durant la même période, les dépenses pour l'enseignement extrascolaire ont triplé, notamment à la suite d'un transfert en 1999 de dépenses pour l'enseignement artistique (conservatoires municipaux) jusque là affectées au second degré.

Globalement, la part de la formation continue et des formations extrascolaires baisse dans la DIE de 11,6 % à 9,7 %. En financement initial, c'est-à-dire avant transferts, ces dépenses sont principalement supportées par les entreprises (45,5 %) et l'État (26,8 %). L'État finance notamment la formation de ses agents et celle des personnes à la recherche d'un emploi : le ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville est ainsi le premier des financeurs publics. Le ministère de l'Éducation nationale ainsi que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche assurent 15,3 % du financement de l'État (soit 4,1 % du financement total).

Bien que la formation continue soit considérée parfois encore comme « l'école de la deuxième chance », devant bénéficier en priorité aux personnes les moins qualifiées, il apparaît que parmi les salariés et les indépendants, ce sont les cadres (60 %) et les professions libérales (59 %) qui y ont le plus souvent recours (*tableau 02*). En 2006, 64 % des salariés

possédant un diplôme supérieur au niveau « bac + 2 » ont eu accès à la formation continue et seulement 24 % des salariés sans diplôme.

C'est au moment de l'entrée dans la vie active que le recours à la formation est le plus fréquent : ainsi près de six salariés sur dix entrés sur le marché du travail depuis moins de 5 ans ont suivi une ou plusieurs sessions de formation, alors qu'ils ne sont que 3 sur 10 après 30 ans de vie active. Les chômeurs sont moins nombreux à bénéficier d'une formation (environ un tiers d'entre eux en 2006).

La validation des acquis de l'expérience constitue un autre moyen d'obtenir un diplôme, en faisant valoir son expérience professionnelle. Le nombre de candidats à la VAE qui s'adressent à l'Éducation nationale pour obtenir un diplôme national d'enseignement professionnel ou technologique est stable depuis deux ans. En 2008, les deux tiers des validations obtenues sont des validations complètes (14 120, en hausse de 3 % par rapport à 2007). Le diplôme le plus recherché reste le BTS (34 % des candidats). De manière plus précise, les deux diplômes les plus demandés relèvent du domaine des services à la personne : le « CAP petite enfance » et le « diplôme d'État d'éducateur spécialisé » comptabilisent respectivement 15 et 11 % de l'ensemble des candidatures.

Depuis 2002, ce dispositif se développe aussi dans l'enseignement supérieur (universités et CNAM). En 2008, environ 4 080 validations ont été délivrées pour obtenir tout ou partie d'un diplôme, 2 016 diplômes complets ayant été octroyés.

*La dépense pour l'activité de formation continue rassemble les dépenses de tous les agents économiques (État, administrations territoriales et autres, entreprises, ménages) pour l'organisation des actions de formation continue, y compris les stages organisés de manière interne par les entreprises ou les administrations.*

*Les principales différences du compte de l'éducation, utilisé ici, avec le compte de la formation professionnelle établi par le ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville et s'élevant en 2006 à 27,1 milliards d'euros, sont les suivantes : le second inclut l'apprentissage, la rémunération des stagiaires et les exonérations de charges sociales afférentes aux contrats en alternance et aux contrats d'apprentissage.*

*Les activités extrascolaires comprennent les cours du soir, l'activité du CNAM, etc. Elles font partie de la dépense d'éducation, dont le montant global (129,4 milliards) se trouve ainsi réparti entre le premier degré (37,8 milliards), le second degré (54,3), le supérieur (24,9) et le champ couvert par cet indicateur (9,9 et 2,6).*

Champ : métropole et métropole + DOM  
Sources : MEN-MESR-DEPP, MTRSS (DARES)

## 01 La dépense pour la formation professionnelle continue et l'enseignement extrascolaire

	1980	1990	2000	2007	2008
<b>DIE pour la formation continue</b>					
aux prix courants (en milliards d'euros)	3,0	7,0	10,2	9,8	<b>9,9</b>
aux prix de 2008 (en milliards d'euros)	7,4	9,6	12,1	10,0	<b>9,9</b>
<b>DIE pour l'enseignement extrascolaire (1)</b>					
aux prix courants (en milliards d'euros)	0,3	0,8	1,8	2,4	<b>2,6</b>
aux prix de 2008 (en milliards d'euros)	0,8	1,1	2,1	2,5	<b>2,6</b>
Part dans la DIE (en %)	11,6	11,5	11,4	9,6	<b>9,7</b>
<b>Structure du financement initial (en %)*</b>					
État			nc (2)	27,3	<b>26,8</b>
dont MEN-MESR **			nc (2)	4,4	4,1
Collectivités territoriales			nc (2)	14,4	<b>14,2</b>
Autres administrations publiques et CAF			nc (2)	0,2	<b>0,2</b>
Entreprises			nc (2)	46,4	<b>45,5</b>
Ménages			nc (2)	11,7	<b>11,2</b>

(1) L'enseignement « extrascolaire » correspond aux formations CNAM, formations artistiques (transfert de crédits depuis 2003 de l'enseignement du second degré).

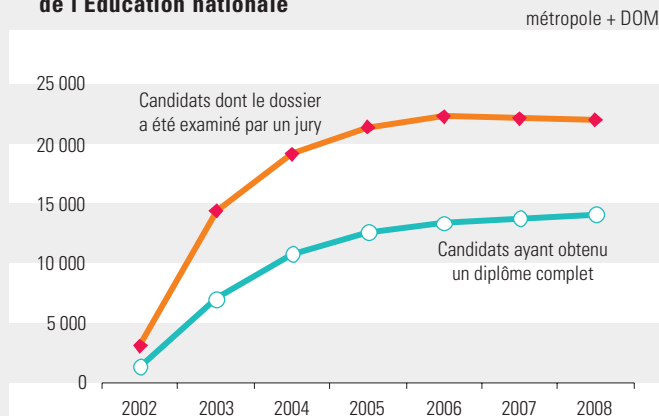
(2) Le transfert de crédits de la formation artistique intervenu en 2003, rend la répartition de 2000 non comparable (nc).

(\*) Cette ventilation n'est possible qu'à partir de 1999.

(\*\*) Depuis 2003, une part des dépenses de l'État n'est plus comptabilisée en IUFM mais est réaffectée aux activités d'enseignement initial des premier et second degrés scolaire.

Source : MEN-MESR-DEPP

## 03 La validation des acquis de l'expérience (VAE) dans l'enseignement professionnel et technologique de l'Éducation nationale



Source : MEN-MESR-DEPP

## 02 Accès à la formation des salariés et des indépendants au cours des 12 derniers mois (en %)

	Salariés	Indépendants
<b>Ensemble</b>	<b>44</b>	<b>28</b>
<b>Caractéristiques de l'entreprise</b>		
<b>Nombre de salariés*</b>		
0	–	26
De 1 à 9	29	29
De 10 à 19	32	45
De 20 à 49	37	34
De 50 à 500	43	
De 500 à 1 000	47	
1 000 ou plus	53	
<b>Caractéristiques de la personne</b>		
<b>Expérience professionnelle</b>		
Inférieure à 5 ans	58	51
Comprise entre 5 et 10 ans	50	34
Comprise entre 10 et 20 ans	50	34
Comprise entre 20 et 30 ans	41	33
Supérieure à 30 ans	34	19
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>		
Agriculteurs exploitants	–	21
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	–	21
Cadres et professions intellectuelles supérieures	60	59
Professions intermédiaires	58	46
Employés	38	–
Ouvriers	28	–
<b>Diplôme</b>		
Supérieur à bac + 2	64	53
Bac + 2	61	43
Baccalauréat ou équivalent	51	28
CAP/BEP	36	20
BEPC	37	13
Aucun diplôme ou certificat d'études	24	13
<b>Genre</b>		
Homme	45	27
Femme	43	31
<b>Âge</b>		
De 18 à 24 ans	49	23
De 25 à 34 ans	51	32
De 35 à 49 ans	43	31
De 50 à 64 ans	34	23

– : sans objet

Lecture : parmi les personnes ayant un emploi salarié à la date de l'enquête (2006), et entrées dans l'entreprise depuis moins de 5 ans, 58 % ont déclaré avoir eu accès à une formation en 2006.

\* Secteur privé uniquement

Champ : salariés et indépendants au moment de l'enquête, métropole

Source : enquête complémentaire à l'enquête Emploi sur la formation continue, 2006, INSEE